

Carte nationale d'identité d'un mineur :

Première demande

Pièces à fournir

Présence obligatoire de l'enfant (quelque soit son âge) lors du dépôt et prise d'empreintes à partir de 13 ans

Si l'enfant possède un passeport valide	Si l'enfant possède un passeport périmé	Si l'enfant ne possède pas de passeport
Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé	Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé	Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé
2 photos d'identité identiques et conformes aux normes exigées	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes exigées	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes exigées
Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie	Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie	Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie
Justificatif de domicile du parent : original + photocopie	Justificatif de domicile du parent : original + photocopie	Justificatif de domicile du parent : original + photocopie
Passeport de l'enfant : original + photocopie	Passeport biométrique ou électronique périmé depuis moins de 5 ans	Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
	Si le passeport est plus ancien : Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original	Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie
	Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie	

A savoir : si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents vous seront réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.